COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20231116-D23_104-DE

Délibération N°	23-104

Conseillers en exercice	36

Acte publié le	23/11/2023
Présents	25
Votants	35

L'an 2023, le JEUDI 16 NOVEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président.
Secrétaire de séance : Christine NOWAK.
Présents : Mmes et MM ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, ~~CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine~~, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie~~, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ~~ROSET Patrick~~, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, ~~TERRY Joël~~, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à REVEYRAND Michel
BICHET Fabien à DELAY Monique
CARLES Michel à ROUSSEL Régis
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
CHASTAGNARET Martine à NOWAK Christine
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à PORRETTA René
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
ROSET Patrick à GIRERD-POTIN Albert
TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 753

D23-104 / COLLEGES - SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS DU TERRITOIRE – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Par délibération en date du 29/11/18 et 21/03/19, le conseil communautaire a fixé les modalités d'attribution de subventions aux collèges pour le soutien aux activités socio-éducatives et sportives des collégiens du territoire de la COLL'in communauté.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les collèges J Prévert, Peranche, Louis Aragon, Anne Franck ont envoyé des demandes de subvention.

En octobre 2023, les collèges J Prévert, Peranche et Anne Franck ont fourni les justificatifs de dépenses correspondants aux projets réalisés, présentés et validés dans le cadre du comité de pilotage du 15 Novembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les délibérations du conseil communautaire, en date du 29/11/2018 et 21/03/2019,
- CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage du 15 Novembre 2022 pour le soutien financier aux projets présentés,
- VU les justificatifs de dépenses présentés par les collèges Péranche, J Prévert et A Franck,
- D'ATTRIBUER les subventions pour l'année scolaire 2022/2023 aux 3 collèges précités, comme suit et conformément aux crédits inscrits au budget 2023 :

COLLEGES	Nombre d'élèves du territoire 2022/2023	subvention par élève 2022/2023	Enveloppe prévisionnelle 2022/2023	Subvention 2022/2023 sur justificatifs	*Pour mémoire montant versé en 2022*
Péranche	392	24€/élève	9 408	9 032	*6 206*
J Prévert	518		12 432	9 015	*9 094*
A Franck	59		1 416	1 416	*0*
L Aragon	11		264	0	*0*
TOTAL	980		23 520	19 462	*15 300*

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Christine NOWAK	René PORRETTA	